

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 16 MAI 2026

Le 16 mai 2026 à 10h00, les membres de l'association de l'Archipel des Sans-Voix se sont réunis en Assemblée Générale ordinaire, sur convocation du Bureau diffusée dans les délais et formes prévus aux statuts et au règlement intérieur.

Il est dressé une feuille des membres présents et représentés :

14 membres présents : Isabelle MAURER – Claire HERING – Françoise BRUN – Elina DUMONT - Michel CATOIRE – Michel PERROT – James LENORMAND – Pierre Louis SERERO – Olivier DUCLOS – Stéphane GASSMANN – Patrick CELERIEN – Abdelatif ABDERRAHMANE – Wiliam THEVIOT – Christian WODLI

4 membres sont représentés : Laurent PIOLET – Diane BOSSIERE – Alain GUEZOU - Anne-Marie WODLI

2 visiteuses (non votantes) : Somhack LIMPHAKDY - Aldjia THEVIOT

L'assemblée est présidée par Christian WODLI en sa qualité de Président de l'association, Michel PERROT et Olivier DUCLOS sont appelés comme scrutateur ce

Le Président rappelle que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport moral du président – quitus moral de l'activité du bureau
- Rapport financier du trésorier – quitus financier au trésorier
- Cotisation **2026/27**
- Elections des membres du bureau pour les 3 ans à venir
- Création de la fonction de « ambassadeur (e) de l'ADSV

PREMIERE RESOLUTION – QUITUS du rapport moral et de l'activité du bureau

L'assemblée générale ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport moral et les explications complémentaires fournies verbalement, approuve ledit rapport.

L'assemblée approuve en conséquence les opérations accomplies par le Bureau et lui donne quitus pour son activité au cours de l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

DEUXIEME RESOLUTION - QUITUS financier

Après avoir entendu le rapport financier et obtenu le détail des comptes, l'assemblée générale constate un résultat positif de l'exercice s'élevant à **1473,67** euros qui fera l'objet d'un report à nouveau et sera absorbé par notre trésorerie.

L'assemblée donne en conséquence quitus financier au trésorier pour son activité au cours de l'exercice écoulé

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

TROISIEME RESOLUTION - montant de la cotisation

Comme les années passées, l'association souhaite que tous puissent adhérer.

Il est donc proposé à l'Assemblée Générale de confirmer les montants en vigueur, à savoir :

- Cotisation annuelle standard à 30 €, saufs pour les membres d'honneur qui sont libres de leur versement, en vertu de l'article 4 du règlement intérieur.
- Cotisation solidaire fixée à un minimum de 1 euro (sans justification à fournir)

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION – élection des membres du bureau de l'association

Conformément aux statuts, les membres du bureau sont élus pour 3 ans.

Le bureau actuel élu en mai 2023 voit les différents mandats arriver à leur terme des 3 années.

En conséquence, il est procédé à l'élection du nouveau bureau, dont les mandats arriveront à échéance lors de l'AG de 2029 (portant sur l'année 2028)

Election des membres du bureau

6 membres ont été élus à l'unanimité, pour TROIS ans, les personnes suivantes :

- MAURER Isabelle (Mulhouse 68)
- PERROT Michel (Paris 75)
- SERERO Pierre-Louis (Grenoble 38)
- WODLI Christian (Lampertheim 67)
- CATOIRE Michel (Reims 51)
- GASSMANN Stéphane (Reims 51)

Election aux fonctions statutaires, du bureau

Un bureau se réunit immédiatement pour procéder aux nominations statutaires.

Les Personnes suivantes nouvellement élues (ou réélues) ont été désignées au sein du bureau pour occuper les responsabilités statutaires, respectivement

- Président : Christian WODLI
- Trésorier : Michel PERROT
- Secrétaire : Michel CATOIRE

Le président

Le secrétaire

